



Contester acte remis par huissier de justice

Par **michele34**, le **17/02/2015 à 13:12**

Bonjour, rnJe viens de trouver dans ma boîte à lettres un avis de signification d'un acte d'huissier de justice pour une dénonciation du procès verbal d'indisponibilité du certificat d'immatriculation dématérialisé. rnLe seul élément indiqué est qu'il s'agit d'une demande du Crédit Agricole, mais je n'ai aucune référence concernant la dette, ni même de copie de jugement. rnIl s'agirait d'une requête et d'une ordonnance d'injonction de payer rendue le 4 mai 2004, exécutoire le 7 juillet 2004 rnJe souhaite donc contester cet acte, mais ma question est la suivante : puis-je le faire moi-même en adressant un courrier recommandé au Juge d'Execution ou dois-je obligatoirement passer par un avocat ? rnJe vous remercie par avance de votre réponse.

Par **moisse**, le **17/02/2015 à 15:28**

Bonsoir,rn[citation]dénonciation du procès verbal d'indisponibilité du certificat d'immatriculation dématérialisé. [/citation]rnHélas pour la bonne compréhension il manque 2 mots entre dénonciation et du procès verbal, en l'occurrence "au débiteur".rnVous pouvez vous défendre sans assistance auprès du juge d'exécution.

Par **michele34**, le **17/02/2015 à 15:34**

Bonjour,rnMerci de votre réponse.rnConcernant le terme "au débiteur", je ne le vois nulle part. J'ai recopié strictement ce qui figurait sur la copie de cette dénonciation :rnDénonciation du procès verbal d'indisponibilité du certificat d'immatriculation dématérialisé.rnJe vais donc

adresser un courrier recommandé avec accusé de réception au juge d'exécution de mon lieu de domicile, en énonçant que je n'ai aucun jugement en ma possession ?

Par **moisse**, le **17/02/2015** à **17:39**

Il vaudrait mieux commencer par récupérer l'acte.

Par **michele34**, le **17/02/2015** à **17:48**

Au courrier de l'huissier, appelé "avis de signification d'un acte d'huissier de justice", était joint un document émanant d'un autre huissier de l'ancienne région où j'habitais, appelé : dénonciation du procès verbal d'indisponibilité du certificat d'immatriculation dématérialisé, accompagné du procès verbal en question. Tous ces documents ont la mention "acte d'huissier de justice" dans la marge.
Est-ce de cet acte que vous voulez parler ou d'un autre document ?
Car le courrier de l'huissier commence par la phrase : J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à la Loi, je me suis présenté à votre domicile pour vous signifier un acte dont copie ci-après.

Par **moisse**, le **18/02/2015** à **08:38**

Comme vous ne le précisiez pas, j'ignorai si l'huissier vous avait bien remis une copie de l'acte.
C'est le cas semble-t-il.

Par **michele34**, le **18/02/2015** à **11:21**

Je vous remercie pour cet échange, mais ma question était de savoir si je pouvais faire opposition moi-même ou passer obligatoirement par un avocat.

Par **moisse**, le **18/02/2015** à **11:31**

Bis repetita - voir mon premier message :
"Vous pouvez vous défendre sans assistance auprès du juge d'exécution."

Par **michele34**, le **18/02/2015** à **11:39**

Je vous remercie et vous souhaite une excellente journée.